



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL
AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **mardi 21 janvier 2025 à 20h00**, à la **maison communale**, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes.
L'ordre du jour de cette assemblée (séance 01/2025) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 décembre 2024
- 2) Règlement d'ordre intérieur du Conseil - Adoption
- 3) Frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction des mandataires – Contingents annuels pour le remboursement des frais de déplacement engagés par les mandataires communaux
- 4) Marchés publics de Travaux, de Fournitures et de Services - Délégations de pouvoirs - Approbation des dispositions précisant les règles de compétences
- 5) Délégation du conseil communal au collège pour l'octroi de certaines subventions - Approbation.
- 6) Finances communales - Communication du procès-verbal de vérification de la caisse du receveur régional par Mme la Commissaire d'Arrondissement pour la période du 01/01/24 au 30/09/24
- 7) Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparementement – Prise d'acte
- 8) Désignation des représentants de la commune dans les intercommunales pour la législature 2024-2030
- 9) Associations, sociétés et groupement - Désignation de la délégation du Conseil communal aux assemblées
- 10) Comité de concertation entre la Commune et le C.P.A.S. - Composition de la délégation du Conseil Communal
- 11) Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) - Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 12) Enseignement communal - Commission paritaire locale - Membres représentants le pouvoir organisateur - Désignation
- 13) Comité du budget participatif - Désignation des représentant(e)s du Conseil communal
- 14) Correspondance, communication et questions

La Directrice générale,



RÉNARD A.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,



TARABELLA M.